

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

Mention d'une surface erronée dans le bail (LR/AR)

Nom et prénom locataire

Adresse locataire

Tél. locataire

Nom propriétaire

Adresse propriétaire

Objet : Mention d'une surface erronée dans le bail

Madame, Monsieur,

Locataire de l'appartement situé au ... (adresse du logement) en vertu d'un bail signé le ... (date de signature du bail), je me permets d'attirer votre attention sur les stipulations du bail.

Conformément à l'article 3 de la loi du 6 juillet 1989, le contrat de location doit notamment indiquer la consistance, la destination ainsi que la surface habitable de la chose louée. Lorsque la surface habitable réelle est inférieure de plus de 5 %, le bailleur supporte, à la demande du locataire, une diminution du loyer proportionnelle à l'écart constaté.

Le contrat de bail stipule une surface habitable de ... (surface stipulée au bail), alors que celle-ci ne semble être que de ... (surface réelle).

Je vous invite ainsi à procéder à une diminution de loyer correspondante proportionnelle à l'écart constaté entre ces deux mentions.

En l'absence de réponse de votre part dans un délai de deux mois m'indiquant la montant du loyer mensuel diminué, je me verrais contraint de saisir le juge des contentieux de la protection, afin de faire valoir mes droits dans les plus brefs délais et obtenir une diminution de loyer.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Fait le ... à ...

Signature